

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

C/M/112/Corr.1*

11 mars 1976

Distribution limitée

CONSEIL

17 février 1976

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 17 février 1976

Corrigendum

Page 8, deuxième alinéa

Prière de lire comme suit la quatrième phrase de cet alinéa (fin de la quatrième ligne et cinquième ligne):

"En ce qui concerne les remarques attribuant aux mesures prises un caractère discriminatoire, il ne faut pas oublier que la ..."

*Français seulement/Francés solamente/French only